

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE 2022

En 2023 nous commémorons le 10^{ème} anniversaire de la création de l'association MÔME et le 5^{ème} anniversaire de l'ouverture de notre Maison d'Accueil Hospitalière.

C'est ici l'occasion de rendre hommage à celles et ceux qui ont été à l'origine de ce projet et à tous les bénévoles qui font vivre cette maison.

La vie de l'association

Le nombre d'adhérents à jour de cotisation est de 58. 39 sont des bénévoles participant au fonctionnement de la maison.

Le conseil d'administration s'est réuni 6 fois ainsi que le bureau dans sa forme élargie .

En mars dernier trois membres ont participé au congrès de la Fédération des maisons d'accueil hospitalières à Clermont-Ferrand. A cette occasion j'ai été élu au Conseil d'administration de la FMAH. Cette fédération regroupe 80% des maisons d'accueil à caractère non lucratif.

Le site internet est régulièrement mis à jour et une page réservée aux bénévoles permet d'y retrouver toutes les informations liées au fonctionnement de la Maison.

Cette année nous avons organisé deux séances de formation générale et trois séances de formation sécurité incendie.

La mise en place d'un défibrillateur automatique externe a été décidée et sera réalisée par le CHRO au cours de cette année 2023

Les obligations légales liées à notre statut d'association loi 1901 ont été remplies

Nous avons eu, comme tous les ans une réunion conviviale de tous les bénévoles.

Fonctionnement de la maison d'accueil

Cette année 2022 a vu la mise en place d'une nouvelle mission dévolue aux maisons d'accueil hospitalières : l'hébergement temporaire non médicalisé (HTNM)

Nous avons signé une convention avec le CHRO en 2021 complétée cette année par un avenant qui inclut dans ce cadre de l'HTNM les séjours des femmes enceintes qui souhaitent se rapprocher de la maternité dans les 5 jours précédant la date prévue d'accouchement.

Ce dispositif propose au patient un hébergement durant le parcours de soin ; Il est soumis à une prescription médicale par un praticien de l'établissement hospitalier et à l'accord explicite du patient.

La mission première de la Maison MÔME reste l'accueil des familles de patients hospitalisés. C'est d'ailleurs formalisé dans la convention que nous avons signée avec la CARSAT.

L'activité Hors convention, dont l'HTNM fait partie ne peut dépasser 2190 nuitées par an sur 8760 possibles théoriquement. Nous avons donc encore une marge de progression.

L'activité a encore subi en ce début d'année 2022 les effets de la crise sanitaire mais depuis l'été elle est plus soutenue. Nous n'avons pas retrouvé le nombre de nuitées réalisées en 2019 (2800) mais nous nous en approchons grâce à l'HTNM.

Nous avons réalisé 2670 nuitées dont 426 en HTNM (26%). Les nuitées HTNM représentent 35% de nos recettes (Hors subvention CARSAT).

La nuitée HTNM est facturée 72 € (repas compris) et est réglée par le CHRO

Pour les séjours « familles » le tarif maximum est inchangé (32 €) et nous proposons de le maintenir à ce niveau ; cela représente une baisse de 13% en 5 ans. Le reste à charge pour les résidents est dépendant des conditions de ressource. La moitié des séjours donnent lieu à une participation de la CARSAT.

Certaines familles sont en grande difficulté financière. Les impayés sont contenus grâce à un suivi très rigoureux et à la prise en charge des frais de séjours par la fondation des hôpitaux et la fondation Princesse Grace de Monaco.

Les questionnaires de satisfaction remplis anonymement sont très élogieux tant à l'égard des bénévoles que des services proposés.

Projets et perspectives

Nous souhaitons que l'augmentation d'activité constatée depuis 6 mois se poursuive.

Compte tenu de la pyramide des âges de nos bénévoles le recrutement de nouvelles personnes est une nécessité vitale pour l'activité de la Maison d'Accueil MÔME.

Conclusion

Un grand merci à tous les bénévoles et à tous les services du CHR avec qui nous collaborons.